



Foire aux questions

Pourquoi l'eau des ruisseaux et des rivières devient-elle parfois brunâtre en cas de fortes pluies ?

La teinte brunâtre que prennent les ruisseaux et cours d'eau en cas de fortes précipitations provient en grande partie de l'environnement naturel, principalement des zones environnantes, en raison de pertes de terrain (terre et boue provenant de champs, prés, talus, chemins non stabilisés, etc.) ou de suspensions de particules fines provenant du fond de l'eau.

Toutefois, en cas de pluies plus abondantes, le réseau de canalisations est surchargé, si bien qu'une petite partie des eaux mixtes est directement déversée dans les ruisseaux et les rivières. Les cours d'eau peuvent alors prendre une teinte brunâtre ou devenir troubles en raison des impuretés, des dépôts et des sédiments présents dans les eaux mixtes (bien que celles-ci soient fortement diluées).

Que se passe-t-il en cas de déversement d'eaux mixtes ?

Lorsque le système de canalisations est complètement surchargé lors de fortes précipitations, une partie des eaux mixtes (constituées d'eaux pluviales et d'eaux usées) est directement déversée dans un cours d'eau via un bassin de rétention des eaux pluviales ou un déversoir d'orage. Cette mesure est nécessaire, car les canalisations et les STEP n'ont pas suffisamment de capacités pour transporter et traiter la totalité des eaux pluviales lors de ces intempéries.

Quel est le degré de pollution des eaux mixtes déversées ?

Les eaux mixtes sont fortement diluées par les eaux pluviales. En cas de pluies abondantes, la quantité d'eaux pluviales dépasse, pendant une courte période, de plusieurs fois (souvent de 10 à 100 fois) la quantité d'eaux usées.

La teneur en matières solides (p. ex. papier toilette ou matières fécales), en turbidité ou en nutriments dans les eaux mixtes est par conséquent extrêmement faible. En outre, les eaux mixtes sont traitées mécaniquement dans un bassin de rétention des eaux pluviales avant d'être déversées dans un cours d'eau, si bien que les matières solides, le papier, les morceaux de plastique et les matières en suspension sont en grande partie éliminés.

Est-ce que l'eau polluée qui est évacuée dans les cours d'eau est dangereuse pour les êtres humains et la nature ?

Les déversements d'eaux pluviales peuvent avoir un impact sur les cours d'eau à court terme. Ils sont toutefois effectués de sorte à ne pas nuire aux cours d'eau sur le long terme. Étant donné que les eaux mixtes contiennent une faible proportion d'eaux usées provenant de nos ménages, ils peuvent renfermer des agents pathogènes et des bactéries. En cas de fortes pluies, ceux-ci peuvent se retrouver dans les cours d'eau lorsque des déversements d'eaux mixtes sont effectués. Il est donc recommandé d'éviter les contacts directs avec les cours d'eau (p. ex. baignades) pendant ces périodes.

Pourquoi les communes peuvent-elles rejeter des eaux polluées par des matières fécales dans les cours d'eau, alors que les agricultrices et agriculteurs ne peuvent pas y déverser leur lisier ?

Les communes sont autorisées à évacuer les eaux mixtes diluées pendant une durée limitée et de manière contrôlée, car ces déversements sont nécessaires d'un point de vue technique et qu'ils ne nuisent pas à l'environnement sur le long terme. Le lisier contient quant à lui une concentration élevée de nutriments et de polluants qui, déversés directement et sans être dilués, occasionneraient d'importants dommages à l'environnement.

Quand et à quelle fréquence les eaux mixtes sont-elles déversées ?

Les eaux mixtes sont déversées uniquement en cas de fortes pluies, lorsque les canalisations, les bassins de rétention des eaux pluviales et les STEP sont surchargés.

Sur le Plateau suisse, il pleut en moyenne 110 à 150 jours par an. Sur ce total, il y a environ 50 à 70 jours de pluies moyennes à fortes, durant lesquels les eaux mixtes peuvent être déversées dans les cours d'eau depuis les bassins de rétention d'eaux pluviales. Ces derniers sont en service pendant environ 250 heures par an (<3 % du temps) et déversent les eaux pendant environ 50 heures par an (<1 %).

Lors de fortes précipitations, qui se produisent environ 10 à 20 fois par an, les déversoirs d'orage sont également mis en service, rejetant eux aussi les eaux mixtes dans les cours d'eau. Le déversement d'eaux mixtes non traitées via les déversoirs d'orage ne se produit toutefois que pendant quelques heures par an (env. 0,1 %).

Combien y a-t-il de bassins de rétention d'eaux pluviales et de déversoirs d'orage dans le canton de Berne ?

Le canton de Berne compte environ 300 déversoirs d'orage et 100 bassins de rétention d'eaux pluviales.